



ACADÉMIE DE DIJON

Liberté
Égalité
Fraternité

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE FORMATEUR ACADÉMIQUE (CAFFA)

RÉSULTATS D'ADMISSIBILITÉ SESSION 2026

Liste, par ordre alphabétique, des candidats admissibles au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique au titre de la session 2026 :

Nom Prénom	Discipline	Département
ASTIER Franck	SVT	MLF
BERTHOD Thomas	Histoire	Saône et Loire
CAMPAY Benoît	EPS	Nièvre
CHAOUNI Myriam	Espagnol	Côte d'Or
GENEAU DE LAMARLIÈRE Claire	Histoire-Géographie	Côte d'Or
KOEHLER Laurence	Langue des signes française	Côte d'Or
LOICHET Emilie	Lettres Modernes	Côte d'Or
NASRI Mansour	EPS	MLF

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article 9 de l'arrêté du 20 juillet 2015, les candidats ayant été déclarés admissibles lors d'une session de l'examen du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique gardent le bénéfice de cette admissibilité pour deux nouvelles sessions de l'examen.

Il n'est pas nécessaire que ces deux sessions suivent immédiatement celle à laquelle le candidat a été déclaré admissible. Le candidat dispose d'un délai de quatre ans après la fin de cette session pour se présenter, jusqu'à deux fois, aux seules épreuves d'admission de l'examen, y compris en cas de changement d'académie.

À Dijon, le 27 janvier 2026

Anne DAUVERGNE
Présidente de jury